

separation concubinage bien immobiliers

Par piscator, le 20/03/2011 à 17:31

Séparation entre concubin.

Je suis Propriétaire du terrain.

Nous avons fait construire une maison avec mon concubin.

Nous avons fait un prêt sur 20 ans à nos deux noms

Nous avons un enfant né de ce concubinage.

Je souhaite rester dans cette construction.

Que devient les sommes déjà versées en commun intérêt et capital?.

Si je dédommage mon concubin depuis le début du prêt doit 'on déduire un loyer?

Par Domil, le 20/03/2011 à 20:20

La maison vous appartient, vous devez indemniser votre concubin, sans pouvoir déduire de loyer.

Par piscator, le 21/03/2011 à 17:59

Merci mais Que devient les sommes déjà versées en commun intérêt et capital?.

Par Domil, le 21/03/2011 à 19:51

Vous devez lui rembourser ce qu'il a payé